

RÈGLEMENT NO 1011

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE LA VALLÉE-DE-LA-GATINEAU
VILLE DE MANIWAKI**

RÈGLEMENT NO 1011 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 9 616 000 \$ ET UN EMPRUNT DE 9 616 000 \$ POUR LA GESTION DES EAUX PLUVIALES DU SECTEUR DE LA RUE KING

ATTENDU QUE l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 15 février 2021 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance;

LE CONSEIL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

- ARTICLE 1. Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.
- ARTICLE 2. Le conseil est autorisé à réaliser les travaux de construction, de remplacement et de désaffectation des réseaux d'égout du secteur King-Champagne afin d'y rendre conforme la gestion des eaux pluviales et sanitaires, cela en désaffectant l'émissaire King, en relocalisant son point de déversement vers la rivière Désert et en séparant les eaux du réseau d'égout combiné du secteur Scott-Champagne. Le tout pour un montant de 9 616 000 \$, tel qu'il appert aux estimations produites par le service d'ingénierie de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau et aux autres documents faisant partie intégrante du présent règlement comme annexes « A », « B », « C » et « D ».
- ARTICLE 3. Le conseil est autorisé à dépenser une somme de 9 616 000 \$ aux fins du présent règlement.
- ARTICLE 4. Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 9 616 000 \$ sur une période de 20 ans.
- ARTICLE 5. Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la Ville de Maniwaki, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.
- ARTICLE 6. S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.
- ARTICLE 7. Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

ARTICLE 8. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la *loi*.

ADOPTÉ À MANIWAKI, À LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 8 AVRIL 2021.

Francine Fortin, mairesse

Louise Pelletier, greffière

Avis de motion et dépôt du projet : 15 février 2021
Adoption du règlement : 8 avril 2021
Avis public : 9 avril 2021

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée greffière de la Ville de Maniwaki, certifie que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant une copie, à l'entrée de l'hôtel-de-ville, de la bibliothèque J.R. L'Heureux, au Centre Sportif Gino-Odjick, sur le site web et la page Facebook de la Ville de Maniwaki.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 9^e jour du mois d'avril 2021.

Louise Pelletier, greffière

K.01.01	Gestion de la circulation	1	global	23 976,60\$	23 976,60\$
K.01.02	Signalisation	1	global	32 553,70\$	32 553,70\$
				Sous-total	56 530,30\$

K.02.01	Matériaux de construction				
a)	Trottoir	500	m.l	33,30\$	16 650,00\$
b)	Bordure	175	m.l	12,60\$	2 205,00\$
c)	Asphalte	6 316	m ²	5,50\$	34 738,00\$
K.02.02	Fondation granulaire	6 316	m ²	5,30\$	33 474,80\$
K.02.03	1ère classe	250	m ²	382,40\$	95 600,00\$

K.03.01	Fourniture et mise en place de conduite PVC, DR-35				
a)	Ø= 300 mm	353	m.l	282,80\$	99 828,40\$
b)	Ø= 450 mm (RP4-RP7 et RP15A-RP15)	114	m.l	366,20\$	41 746,80\$
c)	Ø= 600 mm (RP7-RP10)	208	m.l	430,70\$	89 585,60\$
d)	Ø= 750 mm (RP10-RP14)	352	m.l	513,50\$	180 752,00\$
e)	Ø= 900mm (RP14-RP17)	157	m.l	635,20\$	99 726,40\$
K.03.02	Fourniture, installation et branchement au réseau de regards et puisards en béton armé				
a)	Ø = 1500 mm (RP1-RP7)	7	unité	6 616,30\$	46 314,10\$
b)	Ø = 1600 mm (RP8 @ RP13)	7	unité	7 754,00\$	54 278,00\$
c)	Ø = 2100 mm (RP14 @ RP17)	4	unité	10 482,70\$	41 930,80\$
d)	Ø = 600mm (P1 @ P31)	31	unité	4 627,80\$	143 461,80\$
K.03.03	Enlèvement/ démantèlement de regard/puisard existant	47	unité	284,40\$	13 366,80\$
K.03.04	Enlèvement et/ou désaffectation de conduites d'égout pluvial existantes et installation d'un bouchon	778	m.l.	26,70\$	20 772,60\$
K.03.05	Démantèlement/Raccordement de services pluviaux 100mm PVC DR-28	28	unité	1 414,80\$	39 614,40\$

Quantité	Description des travaux	Unité	Unité	Prix	Montant
K.04	Egouts				
K.04.01	Fourniture et mise en place de conduites d'égout PVC DR-35				
a)	Ø= 200 mm RS11A-RS12	16	m.l	232,90\$	3 726,40\$
K.04.02	Fourniture et mise en place d'un regard en béton armé RS11	1	unité	5 411,40\$	5 411,40\$
K.04.03	Ajustement de l'entrée Nord RS12	1	global	2 199,00\$	2 199,00\$
K.04.04	Enlèvement et/ou désaffectation de conduites d'égout existantes				
K.04.04.01	Avec excavation supplémentaire	17	m.l.	129,40\$	2 199,80\$
K.04.04.02	Sans excavation supplémentaire	17	m.l.	73,00\$	1 241,00\$
K.04.05	Ajustement des structures existantes	9	unité	1 460,30\$	13 142,70\$
K.04.06	Fourniture et installation de branchements d'égouts privés, DR-35, Ø= 125 mm	1	unité	2 692,30\$	2 692,30\$
K.05	Travaux				
K.05.01	Contournement d'une conduite d'égout				
a)	Ø= 150 mm	1	unité	5 463,90\$	5 463,90\$
b)	Ø= 200 mm	1	unité	6 381,70\$	6 381,70\$
c)	Ø= 300 mm	1	unité	8 618,40\$	8 618,40\$
K.05.02	Démontage et remplacement d'une borne d'incendie	1	unité	13 136,20\$	13 136,20\$
K.06	Matériaux granulaires				
K.06.01.01	Fourniture et mise en place de matériaux granulaires de type CG-14				
a)	rue McDougall sur 150mm d'épaisseur	2530	m ²	6,80\$	17 204,00\$
K.06.01.02	Fourniture et mise en place de la fondation granulaire - MG-112				
a)	rue McDougall	2300	t.m.	14,40\$	33 120,00\$
b)	Autres rues	1875	t.m.	15,80\$	29 625,00\$
K.06.01.03	Fourniture et mise en place de matériaux granulaires de type MG-20				
a)	Rue McDougall, 300 mm d'épaisseur	2025	m ²	16,30\$	33 007,50\$
b)	Autres rues, 200mm d'épaisseur	3125	m ²	12,20\$	38 125,00\$
K.06.01.04	Fourniture et mise en place de matériaux granulaires de type MG-20b				
a)	Correction des entrées privées	200	t.m.	29,70\$	5 940,00\$
b)	Aménagement des accotements	600	t.m.	30,70\$	18 420,00\$
K.06.02	Membrane géotextile				
a)	rue McDougall	2760	m ²	1,40\$	3 864,00\$
K.06.03	Isolant rigide				

Annexe « A » suite

a)	rue McDougall	2760	m ²	39,10\$	107 916,00\$
K.06.04	Drain perforé				
a)	rue McDougall	470	m.l	19,60\$	9 212,00\$
K.06.05	Travaux de béton				
K.06.05.01	Fourniture et mise en place d'une bordure de béton	638	m.l	63,30\$	40 385,40\$
K.06.05.02	Fourniture et mise en place d'un trottoir de béton	10	m.l	255,50\$	2 555,00\$
K.06.06	Travaux de Pavage				
K.06.06.01	Fourniture et mise en place d'enrobé bitumineux ESG-14, 70mm d'épais.	5550	m ²	40,90\$	226 995,00\$
K.06.06.02	Fourniture et mise en place d'enrobé bitumineux ESG-10, 40mm d'épais.	300	m ²	40,90\$	12 270,00\$
K.07.01	Déplacement d'un bâtiment accessoire	4	global	2 733,50\$	10 934,00\$
K.07.02	Déboisement	1	global	2 154,00\$	2 154,00\$
K.07.03	Clôture	1	global	3 280,20\$	3 280,20\$
K.07.04	Terre végétale avec ensemencement hydraulique	3000	m ²	10,80\$	32 400,00\$
SOUS-TOTAL PHASE I (AVANT TAXES)					1 745 665,40\$

+ Éléments GÉNÉRAUX
DU PROJET

56 530,30\$

1 802 195,70\$

Annexe « B »

08.01	Matériaux de construction				
a)	Trottoir	80	m.l	36,40\$	2 912,00\$
b)	Bordure	700	m.l	12,60\$	8 820,00\$
c)	Asphalte	5 500	m ²	5,30\$	29 150,00\$
08.02	Fondation granulaire	5 500	m ²	5,50\$	30 250,00\$
08.03	1ère classe	10	m ²	491,10\$	4 911,00\$
K.09.01	Fourniture et mise en place d'une chambre d'arrivée des eaux	1	global	111 274,00\$	111 274,00\$
K.09.02	Fourniture, installation et mise en marche d'une Station de pompage	1	global	1 761 723,40\$	1 761 723,40\$
K.09.03	Fourniture et mise en place d'une chambre de récurage	1	global	142 925,90\$	142 925,90\$
K.09.04	Fourniture et mise en place d'une chambre d'arrivée	1	global	55 240,90\$	55 240,90\$
K.09.05	Fourniture et mise en place de 2 conduites de refoulement de PVC, DR-25 Ø= 750mm	560	m.l	2 349,80\$	1 315 888,00\$
K.09.06	Remplacement de conduite de PVC, DR-35 par une conduite de PVC, DR-25 Ø= 1200mm	615	m.l	1 003,80\$	617 337,00\$
K.09.07	Remplacement de conduite de PVC, DR-35				
a)	Ø= 200 mm	25	m.l	332,90\$	8 322,50\$
b)	Ø= 300 mm	25	m.l	408,00\$	10 200,00\$
c)	Ø= 450 mm	10	m.l	468,20\$	4 682,00\$
c)	Ø= 600 mm	10	m.l	622,40\$	6 224,00\$
c)	Ø= 750 mm	10	m.l	903,60\$	9 036,00\$
K.09.08	Fourniture et installation de regard et puisard en béton armé				
a)	Ø = 2400 mm (RP50 @ RP58)	9	unité	17 162,60\$	154 463,40\$
b)	Ø = 600 mm (P32 @ P39)	8	unité	6 134,80\$	49 078,40\$
K.09.09	Enlèvement de regard/puisard existant	17	unité	293,60\$	4 991,20\$
K.09.10	Démantèlement/Raccordement de services pluviaux de PVC, DR-28				
a)	Ø= 100 mm	20	unité	1 474,60\$	29 492,00\$
b)	Ø= 300 mm	2	unité	2 614,70\$	5 229,40\$
K.09.11	Fourniture et mise en place d'isolant rigide	100	m ²	18,20\$	1 820,00\$
K.09.12	Aménagement de l'exutoire	1	global	18 542,00\$	18 542,00\$
K.10.01	Fourniture et mise en place de conduites de PVC, DR-35				
a)	Ø= 200 mm (RS19@SP)	20	m.l	301,80\$	6 036,00\$
K.10.02	Enlèvement et/ou désaffectation de conduites d'égout existante	20	m.l	13,90\$	278,00\$
K.10.03	Ajustement des structures existantes	4	unité	1 460,30\$	5 841,20\$
K.10.04	Fourniture et installation de branchements d'égouts privés, DR-35, Ø= 200 mm	1	unité	4 588,80\$	4 588,80\$

Annexe « B » suite



PROJET : MAN-1601
REEMPLACEMENT DE L'ÉMISSAIRE KING ET
SÉPARATION DES ÉGOUTS DU SECTEUR DE LA RUE SCOTT



PHASE II
Addendas #2
BORDEREAU DE PRIX

Ville de MANIWAKI

Item	Description des ouvrages	Quantité	Unité	Prix	Montant
K.10.05	Débranchement et désaffectation du régulateur de débit champagne	1	global	7 130,70\$	7 130,70\$
K.10.06	Réfection RS-19	1	global	2 349,70\$	2 349,70\$
11.11 Travaux					
K.11.01	Contournement d'une conduite d'égout				
	a) Ø= 150 mm	1	unité	5 463,90\$	5 463,90\$
	a) Ø= 200 mm	1	unité	6 381,70\$	6 381,70\$
	a) Ø= 300 mm	1	unité	8 618,40\$	8 618,40\$
K.11.02	Enlèvement et/ou désaffectation de services d'aqueduc 20mmØ	1	unité	664,70\$	664,70\$
K.11.03	Remplacement de service d'aqueduc 150mmØ	1	unité	6 429,10\$	6 429,10\$
K.11.04	Démontage et remplacement d'une borne d'incendie	2	unité	13 052,80\$	26 105,60\$
12.12 Matériaux divers et ouvrages					
K.12.01	Matériaux granulaires				
12.1.1	Fourniture et mise en place de la fondation granulaire - MG-112	3300	t.m.	15,80\$	52 140,00\$
12.1.2	Fourniture et mise en place de matériaux granulaires de type MG-20 sur 300mm d'épais.	5500	m²	18,30\$	100 650,00\$
12.1.3	Fourniture et mise en place de matériaux granulaires de type MG-20b	100	t.m.	29,70\$	2 970,00\$
K.12.02	Travaux de béton				
12.2.1	Fourniture et mise en place d'une bordure de béton	700	m.l	63,30\$	44 310,00\$
12.2.2	Fourniture et mise en place d'un trottoir de béton	232	m.l	258,00\$	59 856,00\$
K.12.03	Travaux de Pavage				
12.3.1	Fourniture et mise en place d'enrobé bitumineux ESG-14, 140mm d'épais.	5 500	m²	40,90\$	224 950,00\$
12.3.2	Fourniture et mise en place d'enrobé bitumineux ESG-10, 50mm d'épais.	100	m²	40,90\$	4 090,00\$
13.03 Travaux de finition					
13.01	Clôture	60	m.l.	164,00\$	9 840,00\$
13.02	Terre végétale	2800	m²	9,80\$	27 440,00\$
13.03	Ensemencement hydraulique	1600	m²	1,00\$	1 600,00\$
13.04	Fourniture et installation de gazon en plaques	1200	m²	6,20\$	7 440,00\$
13.05	Mur de soutènement en blocs de béton CH.: 1+000				
13.5.1	Démantèlement temporaire et remise en état	200	m²	109,30\$	21 860,00\$
13.5.1	Fourniture de blocs de béton	5	unité	109,30\$	546,50\$
14.02 Services électriques					
14.01	Branchement d'un groupe électrogène	1	global	16 400,90\$	16 400,90\$
15.02 Soutènement des poteaux existants					
15.01	Soutènement de poteaux électriques	20	unité	915,50\$	18 310,00\$
SOUS-TOTAL PHASE II (AVANT TAXES)					5 054 804,30\$

Annexe « C »



PROJET : MAN-1601
REEMPLACEMENT DE L'ÉMISSAIRE KING ET SÉPARATION DES
ÉGOUTS DU SECTEUR DE LA RUE SCOTT



PHASE III - DÉMANTÈLEMENT DE L'ÉMISSAIRE EXISTANT

Ville de MANIWAKI

ESTIMATION DES TRAVAUX

Item	Description des ouvrages	Quantité	Unité	Prix	Montant
15.00	Démantèlement de conduite existante				
	Écrasement de la conduite	1 590	m.l	15,00 \$	-23 850,00\$
15.00	Démantèlement des sols				
15.01	Excavation, chargement et disposition des sols contaminés	5 000	t.m.	75,00 \$	375 000,00\$
16.00	Rechargement				
16.01	Fourniture et mise en place de terre végétale	5 000	t.m.	10,00 \$	50 000,00 \$
SOUS-TOTAL PHASE III (AVANT TAXES)					-48 850,00\$

50 000

Règlement d'emprunt #1011

**Règlement décrétant une dépense de 9 616 000\$ et un emprunt
de 9 616 000\$ pour la gestion des eaux pluviales du secteur de
la rue King**

Tableau résumant les coûts

Phase 1 : Scott - McDougall	Annexe	Montant	50% TVQ	Total
Entrepreneur général	A	1 802 196 \$	89 885 \$	1 892 080 \$
Imprévus (10%)		180 220 \$	8 988 \$	189 208 \$
Frais de contingence (15%)		270 329 \$	13 483 \$	283 812 \$
Imprévus frais de contingence (10%)		27 033 \$	1 348 \$	28 381 \$
Frais de financement temporaire		68 965 \$		68 965 \$
Ajustement				53 \$
Total				2 462 500 \$
Phase 2 : Station de pompage à l'émissaire projeté	Annexe	Montant	50% TVQ	Total
Entrepreneur général	B	5 054 804 \$	252 108 \$	5 306 913 \$
Imprévus (10%)		505 480 \$	25 211 \$	530 691 \$
Frais de contingence (15%)		758 221 \$	37 816 \$	796 037 \$
Imprévus frais de contingence (10%)		75 822 \$	3 782 \$	79 604 \$
Frais de financement temporaire		157 634 \$		157 634 \$
Ajustement				(79) \$
Total				6 870 800 \$

Tableau résumant les coûts

Phase 3 : Démentèlement de l'émissaire existant et groupe électrogène	Annexe	Montant	50% TVQ	Total
Démentèlement de l'émissaire	C	50 000 \$	2 494 \$	52 494 \$
Groupe électrogène		150 000 \$	7 481 \$	157 481 \$
Imprévus (10%)		20 000 \$	998 \$	20 998 \$
Frais de contingence (15%)		30 000 \$	1 496 \$	31 496 \$
Panneau permanent		476 \$	24 \$	500 \$
Frais de financement temporaire		19 704 \$		19 704 \$
Ajustement				28 \$
Total				282 700 \$
Grand total				9 616 000 \$